

COMBLER LE FOSSÉ SALARIAL

Le principe du salaire égal à travail égal figure dans le traité de Rome et constitue la première disposition législative de l'UE sur l'égalité entre les genres. La Cour de justice des Communautés européennes a considéré que cette notion signifiait un salaire égal pour un travail de même valeur. Cette définition a été reprise dans la législation de 1975 qui interdit la discrimination fondée sur le sexe dans l'ensemble des éléments de rémunération pour un travail de valeur égale. Toute différence salariale entre les hommes et les femmes reposant exclusivement sur le sexe est donc interdite.

Grâce à cette législation, des femmes ont gagné des batailles juridiques pour obtenir un salaire égal à celui des hommes. Mais le fossé salarial entre les femmes et les hommes persiste après plus de trente ans. Il varie entre 4 % et 25 % selon les États membres et ne diminue pas. Dans l'UE, les femmes gagnent entre 15% et 25 % de moins que les hommes dans le secteur privé. Le travail à temps partiel - généralement moins bien payé - est beaucoup plus répandu chez les femmes: 32,9 % des femmes travaillent à temps partiel, contre 7,7 % des hommes. Le fossé salarial est un exemple criant d'inégalité et de discrimination et le groupe socialiste estime qu'on ne peut s'y attaquer que par une approche multiple, incluant des politiques spécifiquement destinées à en combattre les causes profondes.

Nos succès

Le groupe a régulièrement demandé que les États membres en fassent plus dans ce domaine et il a fait inscrire des recommandations de nouvelles mesures dans le récent rapport de la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres sur l'application du principe de l'égalité des rémunérations des femmes et des hommes. Ces nouvelles mesures incluent la transparence par l'obligation pour les entreprises de joindre à la publication de leurs résultats un audit salarial, ainsi que des sanctions en cas de non-application. Il y est suggéré de prévoir une compensation pour les victimes et l'exclusion du bénéfice de prestations ou de subventions pour les employeurs, et il y est recommandé que les organismes pour l'égalité de traitement jouent un rôle important en influençant la mise en oeuvre de la politique d'égalité entre hommes et femmes.

La division dans l'autre camp

Le groupe socialiste est un fervent partisan de l'application de sanctions ou pénalités aux employeurs qui ne respectent pas la législation en matière d'égalité salariale. Le groupe PPE-DE est divisé sur la question.

Où nous avons fait la différence

Lissy Gröner, coordinatrice du groupe, Zita Gurmai, députée européenne et présidente de la section des femmes du PSE, et Pia Locatelli, députée européenne et présidente de l'internationale socialiste des femmes, travaillent en étroite collaboration pour assurer de meilleures conditions de travail aux femmes afin de leur permettre de contribuer activement à la réalisation des objectifs de Lisbonne pour la croissance et l'emploi. Elles soutiennent pleinement les objectifs de Barcelone qui contribueront à aborder les différents problèmes en vue de permettre à plus de femmes de rejoindre le marché du travail, d'obtenir des emplois mieux rémunérés et des positions plus élevées et de partager les tâches familiales avec leur partenaire. Elles collaboreront étroitement sur les directives du "paquet conciliation", qui constituent les éléments essentiels d'un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Nos prochains objectifs politiques

Le groupe socialiste fait pression sur la Commission pour qu'elle soumette au Parlement, avant le 31 décembre 2009, des propositions législatives visant à modifier les législations actuelles. Nous suivons cette question de près car une réduction substantielle du fossé salarial est un des objectifs figurant dans les lignes directrices de la stratégie européenne pour l'emploi et le groupe socialiste a la ferme volonté d'œuvrer à la réalisation de cet objectif.

Il s'agit d'une question prioritaire pour le groupe socialiste car il concerne la discrimination et l'égalité entre les genres et nous avons l'intention de le maintenir en bonne position sur l'ordre du jour politique. Le groupe socialiste soutient avec détermination les campagnes de sensibilisation telles que l'appel du PSE à célébrer le 22 février une "Journée internationale de l'égalité salariale", car les femmes doivent travailler jusqu'à cette date pour gagner ce que les hommes ont gagné l'année précédente.